CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Place du Monument, 1 – 5630 CERFONTAINE

Le Centre Public d'Action Sociale de Cerfontaine procède à l'appel d'un(e) assistant(e) social(e) en stage, avant nomination définitive, à temps plein, ET d'un(e) assistant(e) social(e) en stage, avant nomination définitive à mi-temps par recrutement extérieur ou par promotion.

Profil

L'assistant(e) social(e) doit être à même de gérer les dossiers, les législations, et les matières spécifiques à l'emploi. Il/elle veille à mettre à jour ses connaissances de manière permanente.

Savoir-faire :

- Exécuter l'ensemble de ses tâches avec méthode et rigueur ;
- Être capable de structurer son travail et d'établir des priorités ;
- Communiquer aisément à l'oral et à l'écrit et posséder une bonne orthographe.

Savoir-être :

- Posséder des qualités sociales, relationnelles et humaines ;
- Respecter la confidentialité des informations traitées ou communiquées ;
- Faire preuve de conscience professionnelle et de sens critique ;
- Faire preuve d'initiative, d'autonomie, de proactivité et d'investissement professionnel ;
- Être polyvalent et flexible ;
- Être capable de collaborer avec une équipe pluridisciplinaire et doté d'un bon esprit d'équipe ;
- Être capable de gérer le stress.

Conditions

- Jouir de ses droits civils et politiques et être de bonne conduite, vie et mœurs ;
- Être titulaire d'un graduat ou bachelier d'assistant social ;
- Être déclaré apte par la médecine du travail ;
- Être en possession du Permis B ;
- Avoir une expérience de minimum 7 ans dans une fonction similaire ;
- Réussir l'examen de recrutement ;
- Avoir satisfait au stage.

Epreuves du recrutement

1° Une épreuve écrite portant sur les matières suivantes :

- La loi organique des CPAS (25 points) ;
- La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale (15 points) ;
- La loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS (10 points).

3° Une épreuve orale où seront notamment abordés les points suivants (50 points) :

- Les motivations du candidat ;
- Les compétences techniques et comportementales uniques à la fonction ;
- L'adéquation de la personnalité du candidat avec le profil recherché (fonction et intégration dans l'équipe).

Le candidat doit obtenir au moins 50% à chaque épreuve pour être sélectionné à la suivante, et 60% dans la note globale pour réussir l'examen.

Le stage

Conformément à l'article 29 des dispositions statutaires administratives, l'agent sera soumis à un stage d'une année de service.

Les années passées en tant que contractuel subventionné ou non au sein du CPAS de Cerfontaine seront assimilées à la période de stage.

Introduction des candidatures

Les candidatures doivent être accompagnées des documents suivants[1], **sous peine d'irrecevabilité** :

- Copie du diplôme ;
- Extrait du casier judiciaire récent (de moins de 3 mois à compter de la date limite d'envoi des candidatures) ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Copie recto-verso de la carte d'identité ;
- Copie du permis B.

Elles seront envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de Madame FLORENTIN Nancy, Directrice générale du CPAS, Place du Monument 1 – 5630 Cerfontaine **pour le 06 octobre 2026 au plus tard (cachet de la poste faisant foi).**

Pour le Conseil de l'Action Sociale,

La Directrice Générale

N. FLORENTIN

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE CERFONTAINE NAMUR

La Présidente

C. MOTTE

[1]Par le dépôt de sa candidature, le candidat marque son accord sur le traitement des données à caractère personnel communiquées dans le cadre strict du recrutement, conformément aux dispositions du RGPD.